



Développez une énergie renouvelable en impliquant vos habitants dans le financement

Note de cadrage

***Appel à projet solaire photovoltaïque du Parc naturel régional Scarpe Escaut***

## **Contexte :**

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité permettant de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et fissiles. Elles permettent également de développer de nouveaux modes de production au plus proche des territoires et de leurs spécificités mais également de proposer des modalités de financement originaux.

Conformément aux objectifs de la charte de Parc il est souhaité l'implication des habitants et des citoyens dans la vie du territoire. Ce présent Appel à projet vise à promouvoir le développement de l'électricité photovoltaïque en impliquant l'habitant dans la gouvernance des projets et dans le financement de ces derniers. L'habitant du territoire devient ainsi acteur de la transition énergétique et participe à l'instauration d'un projet concret et local.

Ce présent appel à projet a pour ambition d'initier une telle démarche participative en collaboration avec les communes du parc.

## **Objet de l'appel à projet**

Cet appel à projet vise à soutenir 3 projets de développement d'installations de panneaux solaires sur des toitures de bâtiments communaux. L'originalité du dispositif repose sur le modèle économique et de gouvernance proposé qui permet de mobiliser de l'investissement citoyens issu des habitants, d'entreprises, d'associations locales.

Pour la réalisation de cette action le PNR Scarpe Escaut est accompagné par l'association « Solaire en Nord » et la SAS Solis Métropole qui portent un modèle coopératif de développement permettant la mise en place de ce type de projet.

### **Le modèle de développement économique et de gouvernance proposé vise à :**

- Faire porter l'investissement du projet par une tierce personne : la société locale de production, la SAS Solis Métropole qui prend la maîtrise d'ouvrage du projet et a à sa charge la responsabilité du projet, la gestion des démarches administratives et techniques, les relations contractuelles et le suivi du chantier, la revente et l'injection de l'électricité dans le réseau, le suivi de la production et la maintenance sur 20 ans. A bout de 20 ans la commune devient propriétaire de l'installation et récupère le produit de la vente d'électricité.
- Permettre à la commune de valoriser son patrimoine communal, de louer sa toiture à la SAS et de réduire de moitié son investissement.
- Créer une dynamique locale visant à faire participer les citoyens à un projet concret et local de développement d'énergies renouvelables sur leur territoire.

### **Financement d'un projet porté par la SAS Solis Métropole :**

Le financement type d'un projet se répartit approximativement comme suit :

- 20% de prise de parts sociales par la commune dans la SAS (récupérable au bout de 5 ans sous réserve des pertes éventuelles)
- 30% d'emprunt bancaire par la SAS,
- 20% de prise de parts sociales issus du financement citoyen, (récupérable au bout de 5 ans sous réserve des pertes éventuelles)

- 30% d'avance non remboursable allouées par la commune à la SAS. (Provision sur reprise de l'installation au bout de 20 ans par la commune)

La commune contribue ainsi à l'installation de panneaux solaires sur une toiture communale tout en réduisant de moitié son investissement.

### **Etapes de création d'un projet :**

Le Parc naturel, l'association Solaire en Nord et la SAS Solis Métropole proposent d'accompagner 3 projets, de l'étape de repérage d'un site à la mise en service en passant par la réalisation et la mobilisation citoyenne.

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'émergence d'un projet.

- Une pré-étape technique pour juger de la rentabilité d'un projet et de son investissement.
- Un volet animation visant la création d'une dynamique locale pour mobiliser les citoyens du territoire afin de les intégrer dans le projet et leur permettre de participer au financement du projet,
- Une phase d'études techniques et de réalisation des travaux d'implantation des panneaux sur toiture communale.

Le Parc vous accompagnera dans les étapes de sensibilisation de la population locale et d'aide à la mobilisation de l'épargne citoyenne, de communication autour de votre projet au sein de la commune et du territoire du Parc, des relations partenariales avec l'association solaire en Nord et la SAS Solis Métropole.

L'association solaire en Nord et la SAS Solis métropole participeront à la phase de mobilisation de l'épargne citoyenne, à la communication du projet dans ses réseaux, à la réalisation des études préalables, aux choix des entreprises, aux suivis des travaux et à la gestion de l'installation.

La commune s'engage dans le projet en participant à la mise en place de la dynamique locale, en mobilisant ses associations, ses habitants, ses commerces et entreprises, ses écoles... afin d'en faire un vrai projet partagé à l'échelle locale.

### **Appui financier du Parc :**

En plus de sa participation à la vie du projet, le Parc prend en charge les coûts d'ingénierie de l'association Solaire en Nord (4 000 euros) et de l'étude préalable du potentiel de rentabilité du projet proposé.

En plus de la prise en charge des coûts d'animation et de pré-études de l'association Solaire en Nord, le Parc naturel apportera au capital de la SAS la somme de 3 000 euros en substitution d'une partie des parts que doit prendre la commune dans celle-ci pour chacun des 3 projets sélectionnés.

## **Pourquoi répondre à cet appel à projet ?**

Ce type de projet permet à la commune :

- De limiter son investissement,
- De valoriser son patrimoine public,
- Développer les énergies renouvelables,
- De créer une dynamique locale en associant les habitants de la commune et du territoire au cœur même d'un projet concret,